Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIORT - 7901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/06/2026 - 2996 - 1990 B 00151 - 378 517 536 - T.C.M.G.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

COMPTES APPROUVÉS PAR L'A.G.O. DU 11/06/2026

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. TCMG

Adresse de l'entreprise : LES BOIS HAUTS 79500 ST MARTIN LES MELLE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 7 8 5 1 7 5 3 6 0 0 0 1 7 Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	127 192	AG 122 870	4 321	14 780
	Fonds commercial	AH	30 818	AI	30 818	30 818
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	140 121	AQ 135 752	4 369	6 010
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	291 430	AS 216 966	74 464	64 066
	Autres immobilisations corporelles	AT	10 394 683	AU 6 202 799	4 191 883	4 761 371
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	283 778	BE	283 778	277 703
	Prêts	BF	1 151	BG	1 151	2 264
	Autres immobilisations financières *	BH	64 960	BI	64 960	48 032
	TOTAL (II)	BJ	**11 334 131**	BK **6 678 387**	**4 655 744**	**5 205 045**
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	321 107	BM	321 107	256 284
STOCKS *	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 855 372	BY 9 919	1 845 452	1 714 203
	Autres créances (3)	BZ	745 536	CA	745 536	889 268
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	962 544	CG	962 544	1 243 195
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	26 800	CI	26 800	22 118
	TOTAL (III)	CJ	**3 911 359**	CK **9 919**	**3 901 440**	**4 125 068**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**15 245 490**	1A **6 688 306**	**8 557 184**	**9 330 113**

Renvois : (1) Dont droit au bail: ; Clause de réserve de propriété: ; Immobilisations : ; (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 66 111 ; (3) Part à plus d'un an : CR ; Stocks : ; Créances :

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise S.A.S.U. TCMG — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 130 080)	DA	130 080	130 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	17 920	17 920
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	13 008	13 008
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 999 807	3 088 120
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(138 480)**	**(88 313)**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	70	78
	TOTAL (I)	DL	**3 022 404**	**3 160 893**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 101 069	3 841 056
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	130 793	199 310
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	763 413	679 829
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 156 692	1 125 424
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	382 813	323 602
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**5 534 780**	**6 169 220**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**8 557 184**	**9 330 113**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 759 585	3 757 942
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **S.A.S.U. TCMG** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	12 869 381	FH		FI	12 869 381	12 089 338
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**12 869 381**	FK		FL	**12 869 381**	**12 089 338**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 100	2 500
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	198	4 994
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	135 000	
	Autres produits (1) (11)					FQ	54 786	478 761
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**13 061 464**	**12 575 593**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	3 120 095	3 009 630
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV	(64 822)	55 173
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 839 072	4 570 887
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	146 022	142 449
	Salaires et traitements *					FY	3 099 490	2 917 429
	Cotisations sociales (10)					FZ	605 549	545 056
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	1 343 221	1 437 508
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	3 860	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	39 260	
	Autres charges (12)					GE	321	3 550
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**13 132 067**	**12 681 683**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(70 603)**	**(106 089)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	6 111	7 068
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		9
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	**6 111**	**7 077**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	73 997	76 169
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**73 997**	**76 169**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(67 886)**	**(69 092)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(138 489)**	**(175 181)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise **S.A.S.U. TCMG** — Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9	239 370
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		152 502
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	9	86 868
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**13 067 584**	**12 822 040**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**13 206 064**	**12 910 354**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**(138 480)**	**(88 313)**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	145	79
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		9

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe

♦ INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 557 184** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **13 067 584** euros et un total **charges** de **13 206 064** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-138 480** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

♦ FAITS CARACTERISTIQUES

Les présents comptes tiennent compte du nouveau plan comptable selon le règlement 2022-06 de l'ANC.

♦ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Le présent exercice constitue le premier établi en application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financier, modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au Plan comptable général 2025, homologué par l'arrêté di 26 décembre 2023.

En raison de ce changement de référentiel, certains postes des états financiers ont été retraités depuis l'ouverture de l'exercice : suppression des comptes de transferts de charges et nouvelle définition du résultat exceptionnel notamment.

Il appartiendra au lecteur de tenir compte de cette réforme du Plan Comptable Général dans l'analyse et le comparatif des comptes annuels N/N-1.

Annexe

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

La société a appliqué jusqu'au 31 mars 2009, la méthode par composants sur les seuls biens de matériels de transports (tracteurs). Les biens sont alors décomposés de la manière suivante : - le tracteur, le moteur, la boite, la carrosserie, les pneus, le pont... - les organes (boite de vitesse, embrayage, arbre à came, étrier, boitier EBS....).

Après quelques années d'application, la méthode par composants ne conduit pas à fournir une meilleure information ; les conséquences de cette application sont jugées trop peu significatives par rapport à la méthode antérieure.

A compter du 1er avril 2009, la société a décidé :

- de poursuivre cette décomposition pour les biens ayant déjà été décomposés et ce jusqu'à leur sortie totale et définitive de l'actif de la société.

- de ne plus appliquer la décomposition pour les acquisitions d'ensemble complet de matériel de transport

Changement de méthode comptable et ses implications :

L'application du règlement ANC 2022-06 constitue un changement de méthode comptable, emportant les conséquences suivantes :

- Le résultat exceptionnel répond à une nouvelle définition qui le limite aux opérations résultant d'un événement majeur et inhabituel ainsi qu'aux provisions réglementées, corrections d'erreurs et changements de méthode comptable.

- La technique des transferts de charges n'est plus utilisée.

- Bilan et compte de résultat 2025, mais aussi 2024 doivent être présentés conformément aux nouveaux modèles imposés par le Règlement. Des modifications de présentation du bilan et du compte de résultat 2024 sont ainsi nécessaires pour que leur structure soit identique en 2025 et 2024. Ces modifications de présentation sont les suivantes :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Ainsi :

o Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ». Le montant des charges constatées d'avance en 2024 et de 22 117,75 €

Annexe

o Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 sont présentées dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » » ; leur montant est de 4 994.09€

o Montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du Règlement :

- Cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice :

o Montant de la valeur vénale de sortie des immobilisations : 135 000.00€

o Montant de la leur valeur nette comptable : 39 260 €

- Eléments qui auraient été précédemment comptabilisés dans des comptes de transferts de charges avant l'application du Règlement :

Nature	Poste du compte de résultat	Montant
Remboursement de frais	Production vendue	1 536.61 €

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Annexe

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :
La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques - Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 12 ans
- Matériel de bureau	5 à 7 ans
- Matériel informatique	5 à 10 ans
- Mobilier Immobilisations financières	3 ans 10 ans

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires : Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Annexe

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant

Impôts sur les sociétés

La société TCMG est placée sous le régime de l'intégration fiscale depuis le 01 janvier 2019, avec comme société mère la SARL SGI. Chaque société du group intégré comptabilise l'impôt qu'elle aurait dû payer comme si elle était indépendante. La SARL SGI, société tête de groupe, enregistre le solde de l'impôt à payer par rapport au résultat d'ensemble. Lorsqu'un déficit fiscal est constaté, il est transféré à la société mère.

Indemnités de départ à la retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et de indemnités assimilées : 58 196 €.
Ces indemnités n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagement financier.

Les différents paramètres pour calculer les indemnités sont :
- L'année de calcul est 2025
- Utilisation de la table de mortalité : TG 05
- Méthode définit par l'ANC dans sa recommandation n°2013-02 mise à jour le 17 novembre 2021
- Taux actualisation : 3,96 %
- Départ à la retraite volontaire à 64 ans.
- taux de turn over : 2 % pour les cadres et 4 % pour les non cadres

Immobilisations

	Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Diminutions Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2025
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	158 010,01					158 010,01
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**158 010,01**					**158 010,01**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	126 202,96					126 202,96
	instal. agenct aménagement	13 917,55					13 917,55
	Instal technique, matériel outillage industriels	263 889,74		27 540,00			291 429,74
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	10 232 811,73		783 750,00		717 300,00	10 299 261,73
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	95 420,77					95 420,77
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**10 732 242,75**		**811 290,00**		**717 300,00**	**10 826 232,75**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	277 702,86		289 852,80		283 777,83	283 777,83
	Prêts et autres immobilisations financières	50 295,88		505 941,40		490 126,69	66 110,59
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**327 998,74**		**795 794,20**		**773 904,52**	**349 888,42**
	TOTAL	**11 218 251,50**		**1 607 084,20**		**491 204,5**	**11 334 131,18**

Amortissements

	Règlement ANC 2022-06	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations	Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			112 411,81	10 458,53		122 870,34
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**112 411,81**	**10 458,53**		**122 870,34**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui			124 564,32	1 033,13		125 597,45
	instal. agencement aménagement			9 545,77	608,60		10 154,37
	Instal technique, matériel outillage industriels			199 823,43	17 332,00	189,41	216 966,02
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			5 479 015,85	1 308 224,93	678 040,00	6 109 200,78
	Matériel de bureau, mobilier			87 845,29	5 752,95		93 598,24
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**5 900 794,66**	**1 332 951,61**	**678 229,41**	**6 555 516,86**
	TOTAL			**6 013 206,47**	**1 343 410,14**	**678 229,41**	**6 678 387,20**

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement a la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels				8,50			(8,50)
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES				**8,50**			**(8,50)**
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL				**8,50**			**(8,50)**
TOTAL GENERAL NON VENTILE						**8,50**	**(8,50)**

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	19 818,37	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	11 000,00	
TOTAL	**30 818,37**	

Provisions

Règlement ANC 2022-06	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires	78,03		8,50	69,53
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**78,03**		**8,50**	**69,53**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations : incorporelles				
Sur immobilisations : corporelles				
Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
Sur immobilisations : titres de participation				
Sur immobilisations : autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	6 257,15	3 859,64	197,60	9 919,19
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**6 257,15**	**3 859,64**	**197,60**	**9 919,19**
TOTAL GENERAL	**6 335,18**	**3 859,64**	**206,10**	**9 988,72**

Dont dotations et reprises		
- d'exploitation	3 859,64	197,60
- financières		
- exceptionnelles		8,50

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

CREANCES

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 151,06	1 151,06	
Autres immobilisations financières	64 959,53	64 959,53	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 855 371,51	1 855 371,51	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 840,34	1 840,34	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	44 694,80	44 694,80	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	5 362,66	5 362,66	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	693 638,46	693 638,46	
Charges constatées d'avance	26 800,28	26 800,28	
TOTAL DES CREANCES	**2 693 818,64**	**2 693 818,64**	
Prêts accordés en cours d'exercice	4 600,00		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	5 713,13		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

DETTES

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	3 101 068,71	1 325 873,66	1 775 195,05	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	763 413,02	763 413,02		
Personnel et comptes rattachés	515 887,66	515 887,66		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	217 077,97	217 077,97		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	352 374,45	352 374,45		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	71 352,06	71 352,06		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	130 793,00	130 793,00		
Autres dettes	382 812,88	382 812,88		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**5 534 779,75**	**3 759 584,70**	**1 775 195,05**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	770 000,00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 437 633,01			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**709 243**
Autres créances clients		**9 582**
Clients Fac à etablir	9 582	
Autres créances		**699 661**
Fournisseurs Avoir à recevoir	120 024	
Organismes scx prdts à recev	1 840	
Etat- Subventions à recevoir	417	
Produits à recevoir TIPP	4 946	
Divers comptes débiteur et produits à recevoir	205	
D&C divers-Produits à recevoir	112 651	
D&C divers-Produits à recevoir	459 578	

Charges à payer

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Charges à payer		**476 991**
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré		**3 720**
Intérêts Courus non échus	3 720	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**40 421**
Fournisseurs fact non parven	40 421	
Dettes fiscales et sociales		**416 478**
Prov. Congés Payés	240 684	
Prov. Plan Epargne Entreprise	37 406	
Autres charges comité d'entrep	14 257	
Personnel - Ch à payer	5 187	
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	50 947	
Etat charges à payer	274	
Charges fiscales CP à payer	6 329	
Etat charges à payer	41 943	
Etat CAP Taxe Apprentissage	4 128	
Etat CAP Form.Continue	2 052	
Etat CAP Constructeur CIL	13 270	
Autres dettes		**16 371**
RRR à acorder ou Av à établir	6 589	
D&C divers- Charges à payer	9 782	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			26 800
		26 800	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			26 800

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		542,00	240,0000	130 080,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		**542,00**	**240,0000**	**130 080,00**

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1[1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice[2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	130 080,00				130 080,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	17 920,00				17 920,00
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	13 008,00				13 008,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	3 088 120,11	(88 313,45)			2 999 806,66
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	(88 313,45)	88 313,45		(138 480,18)	(138 480,18)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	78,03			(8,50)	69,53
TOTAL	**3 160 892,69**			**(138 488,68)**	**3 022 404,01**

Date de l'assemblée générale 25/06/2025
Dividendes attribués
[1]dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 160 892,69
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 160 892,69
[2]Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (138 488,68)

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donné	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Indemnité de départ à la retraite		58 196,00	
		58 196,00	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**58 196,00**	

(1) Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts			3 037 500,00	1 254 833,47
Crédits-bails				
TOTAL			**3 037 500,00**	**1 254 833,47**

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	9 620,00	9 620,00	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	**9 620,00**	**9 620,00**	**100,00**	**100,00**				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)	

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Répartition des effectifs par catégorie

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2025	Interne	Externe
Ouvriers		83,00	
Employés, techniciens, agents de maîtrise		13,00	
Cadres et ingénieurs		3,00	
Autres catégories		2,00	
TOTAL		**101,00**	

Annexe libre

AFFACTURAGE :
Les encours affacturage sont comptabilisés dans le poste "Autre dettes" pour un montant de 366 K€. Le poste des créances dues par les clients s'élèvent à la clôture à 1 841 k€. L'encours affacturage s'établit à 20 % du poste créances dues par les clients.

FONDS DE GARANTIE :
Le montant du fonds de garantie au 31 décembre 2025 est comptabilisé en "autres immobilisations financières" pour un montant de 64 K€. La réserve disponible auprès de Ge Factofrance au 31 décembre 2025 est comptabilisée en "disponibilités" pour un montant de 234 K€.

T.C.M.G.
Société par actions simplifiée au capital de 130 080 euros
Siège social : Les bois hauts BP 20035, 79500 SAINT MARTIN LES MELLE
RCS NIORT 378 517 536

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 11 juin 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 138 480 euros de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :	
Perte de l'exercice :	-138 480 euros
Affectation du résultat :	
Au compte « report à nouveau »	-138 480 euros
S'élevant ainsi à -138 480 euros	

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
500 000,00 euros, soit 922,51 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 500 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
500 000,00 euros, soit 922,51 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 500 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 : Néant

Certifié conforme
La Présidente

MC

SAS T.C.M.G.
Société par actions simplifiée
au capital de 130 080 €

Les Bois Hauts

79 500 SAINT MARTIN LES MELLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société T.C.M.G. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note des règles et méthodes comptables, dans l'annexe des comptes annuels, qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et les implications des changements comptables pour l'exercice 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les créances clients, leur comptabilisation et éventuellement leurs dépréciations ainsi que les informations communiquées en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associée unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidence.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
  S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Royan, le 28 mai 2026
Pour CGPE AUDIT & EXPERTISE

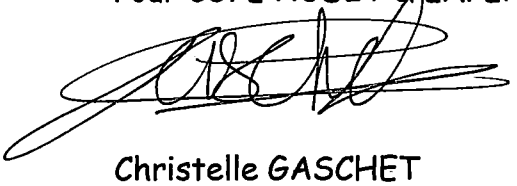

Christelle GASCHET
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

(PERIODE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025)

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025 Brut	Amort. et Dépréc.	Net	31/12/2024 Net
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement	(II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		127 191,64	122 870,34	4 321,30	14 779,83
Fonds commercial		30 818,37		30 818,37	30 818,37
Autres immobilisations incorporelles					
Imm. inc. en cours, avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions		140 120,51	135 751,82	4 368,69	6 010,42
Installations tech.,mat. et outillage indus.		291 429,74	216 966,02	74 463,72	64 066,31
Autres immobilisations corporelles		10 394 682,50	6 202 799,02	4 191 883,48	4 761 371,36
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés		283 777,83		283 777,83	277 702,86
Prêts		1 151,06		1 151,06	2 264,19
Autres immobilisations financières		64 959,53		64 959,53	48 031,69
Total de l'actif immobilisé	**(III)**	**11 334 131,18**	**6 678 387,20**	**4 655 743,98**	**5 205 045,03**
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières et autres approvisionnements		321 106,57		321 106,57	256 284,48
En-cours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
CREANCES (2)					
Créances clients et comptes rattachés		1 855 371,51	9 919,19	1 845 452,32	1 714 203,20
Autres créances		745 536,26		745 536,26	889 267,84
Charges constatées d'avance		26 800,28		26 800,28	22 117,75
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités		962 544,35		962 544,35	1 243 194,86
Total de l'actif circulant	**(IV)**	**3 911 358,97**	**9 919,19**	**3 901 439,78**	**4 125 068,13**
Frais d'émission des emprunts	(V)				
Primes de remboursement des emprunts	(VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif	(VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		**15 245 490,15**	**6 688 306,39**	**8 557 183,76**	**9 330 113,16**
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				66 110,59	50 295,88
(2) dont créances à moins d'un an				2 693 818,64	2 682 141,82

ACTIF IMMOBILISE

ACTIF CIRCULANT

COMPTES DE REGULARISATION

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 130 080,00)	130 080,00	130 080,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	17 920,00	17 920,00
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	13 008,00	13 008,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 999 806,66	3 088 120,11
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**(138 480,18)**	**(88 313,45)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	69,53	78,03
	Total des capitaux propres	**3 022 404,01**	**3 160 892,69**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	3 101 068,71	3 841 055,56
	Emprunts et dettes financières divers (2)	130 793,00	199 310,00
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	763 413,02	679 828,66
	Dettes fiscales et sociales	1 156 692,14	1 125 424,12
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	382 812,88	323 602,13
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	**5 534 779,75**	**6 169 220,47**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	**8 557 183,76**	**9 330 113,16**
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	3 759 584,70	3 757 942,17
	(2) Dont emprunts participatifs		

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat 1/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
	France	**Exportations et livraisons intracommunautair**	**12 mois**	**12 mois**
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue	12 869 380,73		12 869 380,73	12 089 337,72
Montant net du chiffre d'affaires	**12 869 380,73**		**12 869 380,73**	**12 089 337,72**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions			2 100,00	2 500,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			197,60	4 994,09
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			135 000,00	
Autres produits			54 785,77	478 761,23
Total des produits d'exploitation			**13 061 464,10**	**12 575 593,04**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 120 094,53	3 009 630,16
Variation de stocks			(64 822,09)	55 172,60
Autres achats et charges externes (1)			4 839 071,98	4 570 887,46
Impôts, taxes et versements assimilés			146 022,26	142 449,13
Salaires			3 099 489,96	2 917 428,93
Cotisations sociales			605 549,39	545 055,87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 343 220,73	1 437 508,10
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 859,64	
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			39 260,00	
Autres charges			320,73	3 550,27
Total des charges d'exploitation			**13 132 067,13**	**12 681 682,52**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(70 603,03)**	**(106 089,48)**

(1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(70 603,03)**	**(106 089,48)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	6 111,36	7 067,79
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		9,22
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**6 111,36**	**7 077,01**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	73 997,01	76 168,58
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**73 997,01**	**76 168,58**
	RESULTAT FINANCIER	**(67 885,65)**	**(69 091,57)**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**(138 488,68)**	**(175 181,05)**
	Produits exceptionnels	**8,50**	**239 370,00**
	Charges exceptionnelles		**152 502,40**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**8,50**	**86 867,60**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	Total des produits	**13 067 583,96**	**12 822 040,05**
	Total des charges	**13 206 064,14**	**12 910 353,50**
	BENEFICE OU PERTE	**(138 480,18)**	**(88 313,45)**

(2) dont produits concernant les entités liées
(3) dont intérêts concernant les entités liées

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe

♦ INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 557 184** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **13 067 584** euros et un total **charges** de **13 206 064** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-138 480** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

♦ FAITS CARACTERISTIQUES

Les présents comptes tiennent compte du nouveau plan comptable selon le règlement 2022-06 de l'ANC.

♦ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Le présent exercice constitue le premier établi en application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financier, modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au Plan comptable général 2025, homologué par l'arrêté di 26 décembre 2023.

En raison de ce changement de référentiel, certains postes des états financiers ont été retraités depuis l'ouverture de l'exercice : suppression des comptes de transferts de charges et nouvelle définition du résultat exceptionnel notamment.

Il appartiendra au lecteur de tenir compte de cette réforme du Plan Comptable Général dans l'analyse et le comparatif des comptes annuels N/N-1.

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

La société a appliqué jusqu'au 31 mars 2009, la méthode par composants sur les seuls biens de matériels de transports (tracteurs). Les biens sont alors décomposés de la manière suivante : - le tracteur, le moteur, la boite, la carrosserie, les pneus, le pont... - les organes (boite de vitesse, embrayage, arbre à came, étrier, boitier EBS....).

Après quelques années d'application, la méthode par composants ne conduit pas à fournir une meilleure information ; les conséquences de cette application sont jugées trop peu significatives par rapport à la méthode antérieure.

A compter du 1er avril 2009, la société a décidé :

- de poursuivre cette décomposition pour les biens ayant déjà été décomposés et ce jusqu'à leur sortie totale et définitive de l'actif de la société.

- de ne plus appliquer la décomposition pour les acquisitions d'ensemble complet de matériel de transport

Changement de méthode comptable et ses implications :

L'application du règlement ANC 2022-06 constitue un changement de méthode comptable, emportant les conséquences suivantes :

- Le résultat exceptionnel répond à une nouvelle définition qui le limite aux opérations résultant d'un événement majeur et inhabituel ainsi qu'aux provisions réglementées, corrections d'erreurs et changements de méthode comptable.

- La technique des transferts de charges n'est plus utilisée.

- Bilan et compte de résultat 2025, mais aussi 2024 doivent être présentés conformément aux nouveaux modèles imposés par le Règlement. Des modifications de présentation du bilan et du compte de résultat 2024 sont ainsi nécessaires pour que leur structure soit identique en 2025 et 2024. Ces modifications de présentation sont les suivantes :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »

- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Ainsi :

o Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ». Le montant des charges constatées d'avance en 2024 et de 22 117,75 €

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe

o Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 sont présentées dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » » ; leur montant est de 4 994.09€

o Montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du Règlement :

- Cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice :

o Montant de la valeur vénale de sortie des immobilisations : 135 000.00€

o Montant de la leur valeur nette comptable : 39 260 €

- Eléments qui auraient été précédemment comptabilisés dans des comptes de transferts de charges avant l'application du Règlement :

Nature	Poste du compte de résultat	Montant
Remboursement de frais	Production vendue	1 536.61 €

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :
La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques - Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 12 ans
- Matériel de bureau	5 à 7 ans
- Matériel informatique	5 à 10 ans
- Mobilier Immobilisations financières	3 ans 10 ans

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires : Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant

Impôts sur les sociétés

La société TCMG est placée sous le régime de l'intégration fiscale depuis le 01 janvier 2019, avec comme société mère la SARL SGI. Chaque société du group intégré comptabilise l'impôt qu'elle aurait dû payer comme si elle était indépendante. La SARL SGI, société tête de groupe, enregistre le solde de l'impôt à payer par rapport au résultat d'ensemble. Lorsqu'un déficit fiscal est constaté, il est transféré à la société mère.

Indemnités de départ à la retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et de indemnités assimilées : 58 196 €.
Ces indemnités n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagement financier.

Les différents paramètres pour calculer les indemnités sont :
- L'année de calcul est 2025
- Utilisation de la table de mortalité : TG 05
- Méthode définit par l'ANC dans sa recommandation n°2013-02 mise à jour le 17 novembre 2021
- Taux actualisation : 3,96 %
- Départ à la retraite volontaire à 64 ans.
- taux de turn over : 2 % pour les cadres et 4 % pour les non cadres

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	158 010,01					158 010,01
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**158 010,01**					**158 010,01**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	126 202,96					126 202,96
	instal. agenct aménagement	13 917,55					13 917,55
	Instal technique, matériel outillage industriels	263 889,74		27 540,00			291 429,74
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	10 232 811,73		783 750,00		717 300,00	10 299 261,73
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	95 420,77					95 420,77
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**10 732 242,75**		**811 290,00**		**717 300,00**	**10 826 232,75**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	277 702,86		289 852,80		283 777,83	283 777,83
	Prêts et autres immobilisations financières	50 295,88		505 941,40		490 126,69	66 110,59
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**327 998,74**		**795 794,20**		**773 904,52**	**349 888,42**
	TOTAL	**11 218 251,50**		**1 607 084,20**		**1 491 204,5**	**11 334 131,18**

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations	Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			112 411,81	10 458,53		122 870,34
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**112 411,81**	**10 458,53**		**122 870,34**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui			124 564,32	1 033,13		125 597,45
	instal. agencement aménagement			9 545,77	608,60		10 154,37
	Instal technique, matériel outillage industriels			199 823,43	17 332,00	189,41	216 966,02
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			5 479 015,85	1 308 224,93	678 040,00	6 109 200,78
	Matériel de bureau, mobilier			87 845,29	5 752,95		93 598,24
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**5 900 794,66**	**1 332 951,61**	**678 229,41**	**6 555 516,86**
	TOTAL			**6 013 206,47**	**1 343 410,14**	**678 229,41**	**6 678 387,20**

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels				8,50			(8,50)
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES				**8,50**			**(8,50)**
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL				**8,50**			**(8,50)**
TOTAL GENERAL NON VENTILE						**8,50**	**(8,50)**

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	19 818,37	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	11 000,00	
TOTAL	**30 818,37**	

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	78,03		8,50	69,53
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	**78,03**		**8,50**	**69,53**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	6 257,15	3 859,64	197,60	9 919,19
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**6 257,15**	**3 859,64**	**197,60**	**9 919,19**
	TOTAL GENERAL	**6 335,18**	**3 859,64**	**206,10**	**9 988,72**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	3 859,64	197,60
	- financières		
	- exceptionnelles		8,50

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Créances et Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	1 151,06	1 151,06	
	Autres immobilisations financières	64 959,53	64 959,53	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 855 371,51	1 855 371,51	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 840,34	1 840,34	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 694,80	44 694,80	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 362,66	5 362,66	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	693 638,46	693 638,46	
	Charges constatées d'avance	26 800,28	26 800,28	
	TOTAL DES CREANCES	**2 693 818,64**	**2 693 818,64**	
	Prêts accordés en cours d'exercice	4 600,00		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	5 713,13		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	3 101 068,71	1 325 873,66	1 775 195,05	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	763 413,02	763 413,02		
	Personnel et comptes rattachés	515 887,66	515 887,66		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	217 077,97	217 077,97		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	352 374,45	352 374,45		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	71 352,06	71 352,06		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	130 793,00	130 793,00		
	Autres dettes	382 812,88	382 812,88		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**5 534 779,75**	**3 759 584,70**	**1 775 195,05**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	770 000,00			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 437 633,01			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**709 243**
Autres créances clients		**9 582**
Clients Fac à etablir	9 582	
Autres créances		**699 661**
Fournisseurs Avoir à recevoir	120 024	
Organismes scx prdts à recev	1 840	
Etat- Subventions à recevoir	417	
Produits à recevoir TIPP	4 946	
Divers comptes débiteur et produits à recevoir	205	
D&C divers-Produits à recevoir	112 651	
D&C divers-Produits à recevoir	459 578	

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**476 991**
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré		**3 720**
Intérêts Courus non échus	3 720	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**40 421**
Fournisseurs fact non parven	40 421	
Dettes fiscales et sociales		**416 478**
Prov. Congés Payés	240 684	
Prov. Plan Epargne Entreprise	37 406	
Autres charges comité d'entrep	14 257	
Personnel - Ch à payer	5 187	
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	50 947	
Etat charges à payer	274	
Charges fiscales CP à payer	6 329	
Etat charges à payer	41 943	
Etat CAP Taxe Apprentissage	4 128	
Etat CAP Form.Continue	2 052	
Etat CAP Constructeur CIL	13 270	
Autres dettes		**16 371**
RRR à acorder ou Av à établir	6 589	
D&C divers- Charges à payer	9 782	

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**26 800**
		26 800	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**26 800**

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		542,00	240,0000	130 080,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		**542,00**	**240,0000**	**130 080,00**

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1[1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice[2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	130 080,00				130 080,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	17 920,00				17 920,00
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	13 008,00				13 008,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	3 088 120,11	(88 313,45)			2 999 806,66
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	(88 313,45)	88 313,45		(138 480,18)	(138 480,18)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	78,03			(8,50)	69,53
TOTAL	**3 160 892,69**			**(138 488,68)**	**3 022 404,01**

Date de l'assemblée générale 25/06/2025
Dividendes attribués
[1]dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 3 160 892,69
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 3 160 892,69
[2]Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (138 488,68)

CGPE, AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donné	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Indemnité de départ à la retraite		58 196,00	
		58 196,00	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**58 196,00**	

(1) Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
Emprunts			3 037 500,00	1 254 833,47
Crédits-bails				
TOTAL			**3 037 500,00**	**1 254 833,47**

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	9 620,00	9 620,00	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	**9 620,00**	**9 620,00**	**00,0**	**00,0**				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)		

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Répartition des effectifs par catégorie

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

	31/12/2025	Interne	Externe
Ouvriers		83,00	
Employés, techniciens, agents de maîtrise		13,00	
Cadres et ingénieurs		3,00	
Autres catégories		2,00	
TOTAL		**101,00**	

CGPE AUDIT & EXPERTISE
Document certifié
Se référer au rapport
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexe libre

AFFACTURAGE :

Les encours affacturage sont comptabilisés dans le poste "Autre dettes" pour un montant de 366 K€. Le poste des créances dues par les clients s'élèvent à la clôture à 1 841 k€. L'encours affacturage s'établit à 20 % du poste créances dues par les clients.

FONDS DE GARANTIE :

Le montant du fonds de garantie au 31 décembre 2025 est comptabilisé en "autres immobilisations financières" pour un montant de 64 K€. La réserve disponible auprès de Ge Factofrance au 31 décembre 2025 est comptabilisée en "disponibilités" pour un montant de 234 K€.